

Il ne peut censément prendre force de loi tant que le bill n'a pas été adopté. Nous ne pouvons le promulguer. Nous ne pouvons l'édicter mais le voici. Pour tenter de convaincre les députés que c'est un bon bill renfermant de bons articles, voici le genre de règlement que nous envisageons de faire adopter. Je trouve que c'est une très mauvaise excuse de dire que ce n'est pas normal, qu'il n'est pas indiqué de faire connaître la teneur d'un règlement tant qu'un bill n'a pas été adopté. C'est une pure ineptie. Il y a trop longtemps qu'on nous la sert.

Il se trouve que j'ai demandé ici au ministre, de même que le député de Prince Albert (M. Diefenbaker) et le député de Skeena (M. Howard), ce qu'il allait advenir des habitants du Canada septentrional, notamment de ceux qui vivent dans le Nord du Québec, mais également des habitants des Territoires du Nord-Ouest. Que va-t-il advenir de leurs terres? Que va-t-on faire pour répondre à leurs revendications honnêtes, légitimes sur les terres et les ressources de ce grand pays? Que leur offrira-t-on en compensation de ces terres et de ces ressources? Nous savons tous que pendant la seconde moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les commissaires sont allés dans la région entre les Grands Lacs et les Rocheuses pour obtenir des Indiens des traités accordant au gouvernement et aux habitants du Canada le titre de propriété de ces terres. En signant ces traités, les commissaires ont pris certains engagements au nom des Canadiens. Je n'ai pas l'intention de répéter jusqu'à quel point ces traités ont été violés, car nous le savons tous. Exception faite de quelques-uns dans la région du fleuve Mackenzie, les Indiens des Territoires du Nord-Ouest n'ont absolument rien obtenu depuis.

• (5.20 p.m.)

L'autre jour encore, j'ai posé une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet des gens au Québec. Je ne prends pas ce cas comme exemple, mais c'est ce que nous entendons quand nous parlons de ces grandes promesses. Le ministre a répondu qu'il soumettrait la question au commissaire dont le rôle aux termes de la loi pertinente est d'enquêter à ce sujet. Comme le premier ministre (M. Trudeau) à qui le commissaire serait comptable est absent, je me suis adressé au premier ministre suppléant. Ce dernier a dit qu'il n'était pas au courant et qu'il se renseignerait.

A ce moment-là, le député de Skeena a signalé que le commissaire n'a pas autorisé

pour s'occuper des droits acquis par traité dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans le Québec ou des indemnités que réclament les Indiens et les Esquimaux pour les terres et les ressources dont s'emparent des personnes ou les gouvernements du Canada. Cet état de choses ne me convainc pas que le gouvernement désire sincèrement agir en faveur de la population des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Monsieur l'Orateur, j'ai examiné un certain nombre de recommandations du rapport de la Commission Carrothers. Le ministre de la Justice—même s'il s'est borné à parler de l'administration de la justice dans les Territoires—ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont absolument tort d'affirmer que le gouvernement s'est conformé en majeure partie aux principales recommandations de ce rapport.

Où est le conseil exécutif, monsieur l'Orateur? Dans le projet de loi, des dispositions prévoient certaines nominations mais il n'y est pas question d'un conseil exécutif qui remplirait des fonctions précises et dont des membres déterminés seraient chargés d'administrer certains domaines qui relèvent du gouvernement. La Commission Carrothers avait proposé avec insistance que dans cette demeure frontalière du statut territorial du statut provincial, le nom de corps législatif soit changé en celui d'assemblée législative. On le demandait et quel inconvénient y avait-il? Pourquoi le Conseil des Territoires du Nord-Ouest ne serait-il pas l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et le Conseil du Yukon, l'assemblée législative du Yukon?

Maintenant que se passe-t-il en matière d'expansion économique, un problème pénible, très complexe et très sérieux? Dans un communiqué de presse publié le 31 mars 1970, le ministre déclarait non sans fierté:

L'administration territoriale dont l'effectif était inférieur à 100 lorsqu'elle s'est établie à Yellowknife en 1967 passera à environ 1,700 après le transfert de l'Est de l'Arctique.

Je dis «par Parkinson» quand je lis cela, monsieur l'Orateur. En tout cas, parmi la population blanche des Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire exclusion faite des Indiens et des Esquimaux, 1,700 habitants plus leurs épouses et les personnes à leur charge doivent leur subsistance au gouvernement, tandis qu'un nombre élevé travaille pour des sociétés importantes dans les Territoires. A mon avis, les gens du Sud du Canada ne peuvent pas facilement se faire une carrière d'avenir dans les Territoires du Nord-Ouest. La situa-